

Rapport du maire sur la situation financière de la ville de Prévost 2000

À titre de nouveau maire de Prévost, il est de mon devoir ainsi que ma responsabilité de vous faire connaître et de rendre public la réelle, véridique et pénible situation financière de notre ville telle que mes collègues du Conseil municipal l'ont constatée après une analyse approfondie des revenus, des dépenses, des immobilisations et de l'état de l'endettement total net à long terme de Prévost.

La Ville a tenu une élection générale le 5 novembre 2000 et les résultats sont maintenant connus par l'ensemble des citoyennes et des citoyens de Prévost.

Ce rapport reflète donc les actions et les décisions prises par le Conseil municipal précédent durant les quatre années de son mandat et avant notre assermentation le 10 novembre 2000.

Vous comprendrez que, dans les circonstances, cette tâche, qui m'est imposée par la Loi sur les cités et villes, se fonde, cette année, sur des constatations désagréables et des faits incontestables et indéniables.



Les états financiers 1999

1. En 1999, la Ville a réalisé des recettes pour un montant de 5 341 900 \$ et elle a engagé des dépenses pour un montant de 5 093 774 \$, pour un résultat net avant affectations de 248 126 \$.

Après avoir soustrait du fonds de dépenses en immobilisation et calculé l'appropriation des surplus, la Ville a dégagé un résultat net aux livres comptables de 315 612 \$ au 31 décembre 1999.

Utilisation des surplus accumulés au montant de 467 430 \$

1. Au cours de l'exercice financier qui se terminera le 31 décembre 2000, les prévisions budgétaires révèlent qu'une partie du surplus accumulé de la Ville de Prévost au montant de 467 430 \$ a été entièrement affectée par le Conseil municipal précédent pour équilibrer le budget 2000 et pour éviter d'augmenter la taxe foncière.
2. En conséquence, pour élaborer le budget 2001, le nouveau Conseil municipal doit recourir à des solutions novatrices et à des mesures financières drastiques pour équilibrer les revenus et les dépenses de fonctionnement de la Ville en accord avec la Loi des cités et villes.
3. Nous annonçons donc que la première orientation du nouveau Conseil municipal aura pour objectif d'effectuer, lors de l'élaboration du budget de l'année 2001, une coupure de l'ordre de 10 % sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement compressibles.

De plus, tous les engagements de dépenses supérieurs à la somme de 1 000 \$ sont gelés d'ici le 31 décembre 2000 et l'administration municipale sera tenue d'obtenir mon autorisation ou, en mon absence, celle du pro-maire pour engager de nouvelles dépenses de plus de 1 000 \$.

Le conseil a aussi pour objectif de maintenir à 0,88 \$ du 100 \$ d'évaluation, le taux de la taxe foncière incluant le Service de police et le Service de la dette générale.

De plus, l'évaluateur de la M.R.C. a déposé un nouveau rôle d'évalua-

tion triennal pour l'ensemble des immeubles de notre territoire qui montre une augmentation d'environ 14 % des valeurs des immeubles pour les années 2001-2002-2003.

Endettement total net à long terme de Prévost

1. De 1996 à 1999, l'endettement total net à long terme de la Ville a atteint le seuil des 5 578 281 \$, incluant la quote-part de la Ville de Prévost pour la M.R.C. (25 000 \$), les régies de police et du parc de la Rivière-du-Nord (675 000 \$), ce qui représente 1 700 \$ de dette pour un immeuble moyen d'une valeur de 100 000 \$.
2. À cet effet, nous joignons au présent rapport l'Annexe «N» du rapport soumis par les comptables Gougeon & Ouellette de Saint-Sauveur, vérificateurs de la Ville, pour l'exercice financier, qui a pris fin le 31 décembre 1999.
3. En conséquence, nous constatons que cet endettement a presque doublé en quatre ans, puisque le taux du Service de la dette générale, qui apparaît sur les comptes de taxes émis par la Ville, est passé de 3 sous et 31 centièmes par 100 \$ d'évaluation en 1996 à 6 sous et 18 centièmes en 1999.
4. Les principaux éléments réalisés en 2000 sont : – Voir tableau 1
5. D'autres immobilisations ont été réalisées ou budgétées au cours de l'année, à savoir : – Voir tableau 2

6. En outre, le Conseil municipal précédent avait adopté, en décembre 1999, un programme triennal d'immobilisations réparti de la façon suivante :

Année 2000 :

1 314 000 \$ dont 486 000 \$ payable par les promoteurs

Année 2001 :

2 203 800 \$ dont 427 100 \$ payable par les promoteurs

Année 2002 :

1 710 300 \$ dont 255 300 \$ payable par les promoteurs,

soit un total de 5 228 100 \$ d'immobilisations qui aurait eu pour effet d'augmenter l'endettement total net à long terme à 9 657 981 \$ pour presque doubler ainsi une autre fois l'endettement, mais sur une période de trois ans seulement.

Nous annonçons que, lors de la préparation du budget de l'année 2001 suivi de son dépôt en décembre 2000, la deuxième orientation du nouveau Conseil municipal visera à réduire d'une manière significative le programme triennal d'immobilisations pour assurer et maintenir un sain équilibre entre les besoins prioritaires exprimés par la population et la croissance rationnelle d'une ville comptant présentement 8 600 citoyennes et citoyens. C'est cela savoir conjuguer le futur avec le présent.

L'état de la situation du terrain de soccer

1. Le Conseil municipal précédent a contracté deux règlements d'emprunt (n° 484 et n° 493) au montant global de

310 000 \$ pour concevoir les plans et devis ainsi que la construction d'un deuxième terrain de soccer à Prévost, le long de la route 117 près de l'école du Champ-Fleuri, sous la surveillance de la firme de consultants Jobin Courtemanche inc.

2. Suite à une rencontre, le vendredi 17 novembre 2000, avec la firme responsable des plans et devis et de la surveillance des travaux, suivie d'une réunion de chantier pour la réception provisoire des travaux, ce lundi 20 novembre, nous avons refusé d'autoriser le paiement aux consultants du montant en «EXTRAS» aux plans et devis originaux puisque le Conseil municipal précédent n'avait adopté aucune résolution en ce sens.
3. En outre, nous avons fait savoir aux consultants et à l'entrepreneur que les travaux additionnels de construction d'une agora étaient retirés du projet. La Ville exécutera elle-même en régie interne les travaux essentiels afin que les joueurs de soccer puissent pratiquer ce sport dès l'été 2001.
4. Considérant la situation financière de la Ville, nous précisons que pour construire un pavillon et des installations sanitaires, ériger un système d'éclairage, clôturer le terrain, etc. etc. sur

le site du terrain de soccer, la Ville devrait investir une somme additionnelle estimée à plus de 200 000 \$. Ces argents ne sont pas disponibles et nous annonçons qu'il n'y aura aucune prévision en ce sens dans le budget 2001. Nous annonçons que la population ainsi que les organismes à caractère sportif seront consultés au début de l'année 2001, afin de dégager un consensus relatif aux suites à donner à ce projet.

La bibliothèque municipale de Prévost

1. L'arrivée de nouvelles et jeunes familles, qui ont choisi de s'établir dans la Ville de Prévost et l'émergence d'un accroissement constant d'une clientèle de plus en plus jeune fréquentant la bibliothèque municipale, nous pressent de donner suite aux recommandations énoncées dans le rapport final définissant la Politique culturelle municipale et qui fut soumise récemment au Conseil municipal par le président de la Commission de la Culture, Monsieur Anthony Coté.
2. La Politique culturelle municipale a pour objectif que notre bibliothèque rencontre les normes définies par le ministère de la Culture et des



TABLEAU 1

IMMOBILISATION	SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT
Pavage de la rue Marchand	Règlements de secteur n°473 et n°489	43 000 \$
Pavage de la rue du Sommet	Règlement de secteur n°487	33 700 \$
Pavage de la rue Hotte	Règlement de secteur n°488	110 000 \$
Travaux de voirie et aménagement de parc	Règlement n°484	
	Réserve de sable	80 000 \$
	Terrain de soccer	100 000 \$
	Égouttement	88 643 \$
Aménagement de parcs	Règlement n°485	145 000 \$
Moteur d'urgence aqueduc poste Lesage	Règlement de secteur n°483	46 500 \$
Messagerie vocale administration (téléphonie)	Fonds de roulement	13 411 \$
TOTAL		660 254 \$

TABLEAU 2

IMMOBILISATION	SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT
Aménagement d'un terrain de soccer	Règlement d'emprunt général n°493	210 000 \$
Travaux d'égouttement	Règlement d'emprunt général	170 000 \$
TOTAL		380 000 \$